



Erreur commercial concessionnaire renault

Par **Jenny46**, le **18/01/2012 à 19:51**

Bonjour,
J'ai signé hier un bon de commande pour l'achat d'un véhicule Renault.
Une heure après le commercial me téléphone en me disant qu'il s'est trompé, que la reprise de mon véhicule ne peut se faire sur l'achat de ce modèle. La reprise représente 1000 €.
Je lui ai dit que j'avais eu une proposition identique à la sienne par mon assurance. Il m'a demandé de lui communiquer cette offre, ce que j'ai fait.
Il m'a téléphoné aujourd'hui pour me dire qu'elle n'est pas tout à fait identique et il veut ajuster le prix sur celle-ci.
Je ne suis pas d'accord car le bon de commande est signé et j'estime que le prix doit être maintenu. Ai-je tort ? Que dois-je faire ?
Merci par avance d'une éventuelle réponse.
Cordialement.

Par **chaber**, le **19/01/2012 à 06:40**

bonjour
si vous aviez eu le problème inverse, le concessionnaire aurait invoqué le contrat signé.
Pourquoi parlez-vous de votre compagnie d'assurances ?
Quelles étaient les conclusions du rapport d'expert ?

Par **Jenny46**, le **19/01/2012 à 09:12**

Bonjour,
Merci pour votre réponse.
Mon assurance met à la disposition de ses affiliés un service de vente de véhicules et c'est par ce service que j'ai eu une proposition d'achat équivalente à celle du concessionnaire.
Bonne journée.
Cordialement.

Par **chaber**, le **19/01/2012** à **10:55**

[citation] I m'a téléphoné aujourd'hui pour me dire qu'elle n'est pas tout à fait identique et il veut ajuster le prix sur celle-ci.[/citation]nmême si elle était inférieure, il ne peut la réajuster!
contrat signé

Par **Jenny46**, le **19/01/2012** à **17:44**

J'ai eu appel cematin me disant que la commande était lancée au prix indiqué.rnAffaire réglée.
Ouf !rnEncore merci d'avoir pris la peine de me répondre.rnBonne soirée